Commune de
Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL DE BLONAY – SAINT-LEGIER

AMENDEMENT DE LA MUNICIPALITE

AU PREAVIS MUNICIPAL N° 11-2025 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE HAUTE-VEVEYSE ET POSE D'UNE CONDUITE DE DISTRIBUTION ET DE DÉFENSE INCENDIE À LA ROUTE DE CHÂTEL-SAINT DENIS - RC 734, ENTRE LE RÉSERVOIR DU MONT-BLANC (G) ET L'INTERSECTION AVEC LE CHEMIN DU PRÉ-DE-LA-CHÈVRE (H), ÉTAPE 2025, POUR UN MONTANT TOTAL DE CHF 2'146'000.-

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Pour faire suite à la séance de la commission adhoc du préavis précité, du 28 avril 2025, la Municipalité dépose l'amendement suivant :

Amendement

La Municipalité propose d'amender les conclusions du préavis municipal de la manière suivante :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable de Haute-Veveyse et pose d'une conduite de distribution et de défense incendie à la route de Châtel-St-Denis – RC 734, entre le réservoir de Mont-Blanc (G) et l'intersection avec le chemin du Pré-de-La-Chèvre, (H) ;
2. (inchangé)
3. (inchangé)
4. (inchangé)

Adopté par la Municipalité le 29 avril 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic | Pour le secrétaire

A. Bovay | E. Roulet

10.01.05_2025_11